

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250401-22_2025-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le premier avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p><u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.</p>
<p>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</p>	
<p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 56 - Présents : 39 - Absents : 17 <p>dont ayant donné Pouvoir : 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 40 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés supplés</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER excusé est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE excusé est suppléé par M. Xavier COLLON Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON excusé est suppléé par M. Jean-Marie SEGADO CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.</p>
<p><u>Compétence EAU :</u></p> <p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 49 - Présents : 32 - Absents : 17 <p>dont ayant donné pouvoir : 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 33 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés non supplés</u> : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u></p>	<p><u>Déléguée titulaire absente non excusée suppléée</u> : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.</p>
<p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 20 - Présents : 17 - Absents : 3 <p>dont ayant donné Pouvoir : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 17 	<p><u>Délégués titulaires absents non excusés non supplés</u> : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : Mme Véronique BURGEVIN supplée le 5^{ème} délégué titulaire non encore désigné par la CCLTB.</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u></p>	<p><u>Déléguée titulaire absente excusée avant donné pouvoir</u> : Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT.</p>
<p><u>Nombre de délégués :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5 	<p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Dominique PROT, Maire délégué de Junay et de la CCLTB.</p> <p><u>Date de convocation</u> : 20 mars 2025</p>
	<p align="center"><u>Délibération n° 22-2025</u></p>
	<p><u>Objet</u> : RESSOURCES HUMAINES : Protection sociale complémentaire –participation pour la couverture du « risque Prévoyance» des agents- Complément à la délibération n° 06-2025 du 13/03/2025</p>

VU la délibération n° 06-2025 du 13 mars 2025,

Monsieur le Président précise,

- **la nécessité de définir un montant de participation financière en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à**

- o Pour le « **risques Prévoyance** » (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité) : 7€ par mois et par agent à compter du 01/01/2025

Après en avoir délibéré, le comité syndical 40 pour 0 contre et 0 abstention :

- ***Décide de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :***

Nature du risque	Participation :	Date d'effet :
Prévoyance	Montant : 10€/mois brut par agent à partir du 01/04/2025 dans la limite de la cotisation due par l'agent Sans modulation	Adhésion au 01/04/2025 Avec participation de l'employeur à la même date Fin : 31/12/2030

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERO



Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.*